

Des déracinés et des exclus

Finalement, deux émigrés haïtiens et deux émigrés vietnamiens¹ présentent un cas de figure d'appartenance sociétale fort éloigné des précédents. Ils n'ont pas de pays, d'État ou de société de référence et ils se disent assignés à un statut qui signifie leur totale exclusion du Canada et du Québec.

LE STIGMATE RACIAL

Pour ces quatre personnes, l'appartenance raciale détermine entièrement la place d'un individu au sein des sociétés canadienne et québécoise et, dans leur cas, le fait de pas être des Blancs leur interdit d'être des Canadiens ou des Québécois : « Je ne peux me définir comme Québécoise, ni comme Canadienne, [...] je sais que je suis Haïtienne, Noire » (femme). « Nous ne sommes pas plus Canadiens que Québécois », soutiennent les deux émigrés du Viêt-nam et la femme précise ce que signifie ce « visage non canadien » : « Nous n'avons pas le nez pointu ou les cheveux blonds. Même nos enfants qui sont nés ici, ils ne sont pas Québécois. »

Cette femme choisit comme première définition d'elle-même « une personne qui vient du Viêt-nam ». Et le fait de provenir de ce pays constitue un marquage indélébile, car « nous sommes désignés comme des étrangers, nous ne sommes pas des Français, ce pays n'est pas le nôtre ». En effet, « les Québécois sont des "*nguai phap*"² » des personnes d'ascendance européenne, des Blancs. Quant à l'homme qui se définit avant

-
1. Une femme et un homme venus de Haïti et une femme et un homme venus du Viêt-nam.
 2. En vietnamien, le mot *nguai phap* signifie français mais désigne les personnes de race blanche et non uniquement les Français de France.

tout comme un « Asiatique », il raconte comment « dans la rue, on nous prend pour des Chinois, jamais on nous dit Québécois ou Canadiens ».

Ces deux émigrés du Viêt-nam ne parlent pas tant de racisme subi personnellement que d'exclusion symbolique et de refus de reconnaissance en raison de leur apparence raciale. Ils constatent que le racisme est très présent au Québec mais, dans leur vie quotidienne, ils estiment lui échapper plus aisément que les individus de phénotype noir. L'homme explique cette différence par « une raison partielle, les infractions commises par un certain nombre d'entre eux ». Toutefois, comme sa compatriote, il appuie fermement toute législation luttant contre les diverses formes de discrimination : « La discrimination raciale et ethnique crée le désordre social, dans un pays libre, tout le monde doit respecter la loi et vivre dans la paix et l'harmonie. »

Les deux émigrés haïtiens décrivent le racisme continu dont ils sont l'objet. La femme parle des expériences qu'elle a subies dans tous ses milieux de travail, comme employée de manufacture, d'hôpital et de restaurants, et elle constate que les personnes d'ascendance haïtienne, jamaïcaine ou latino-américaine sont plus exposées au racisme au Québec que celles de phénotype asiatique. L'homme passe de longs moments de l'entretien à décrire le racisme qu'il voit à l'œuvre dans son milieu de vie. Selon lui, il existe une nette hiérarchie en défaveur des immigrés et de leurs descendants, car la majorité des « Québécois » vivent refermés sur eux-mêmes et refusent l'immigration. Cette hiérarchie est raciale et les lois interdisant toute discrimination contre les personnes d'origine non européenne sont inefficaces :

Le gouvernement perd son temps avec ces lois parce que ça ne sert à rien, c'est vrai que la loi est là mais entre la loi et les gestes. Admettons que quelqu'un ne veut pas me parler, est-ce que je vais lui demander tu ne veux pas me parler parce que je suis Noir ? Je n'ai pas à lui poser cette question. C'est bien d'avoir la loi, mais ce n'est pas ça qui va faire changer la société. Jamais de la vie, enfin c'est respecté dans l'ensemble parce qu'il n'y a pas beaucoup d'affrontements violents et tout ça, mais ça se vit tous les jours. Tu vas aller louer une maison, la personne, du fait que tu es Noir, va te poser plusieurs questions. Tu vas entrer dans un boulot et la personne est très méfiante face à toi, c'est-à-dire dès que tu arrives, il commence à te poser des questions et qu'est-ce que la loi change dans tout ça ? Ça ne sert à rien à la limite.

Et cet homme de narrer de multiples incidents qui le portent à conclure que les Noirs et les Arabes sont les victimes les plus fréquentes de la discrimination raciale de manière entièrement injustifiée, car ils tentent de « s'intégrer » :

Comparativement, que ce soit les Asiatiques ou les Indiens, je crois que les Noirs sont parmi ceux les plus discriminés ici. Les Arabes et les Noirs,

mais il faut dire qu'il y a d'autres groupes qu'on ne saura jamais s'ils sont discriminés, comme les Asiatiques. La communauté chinoise par exemple, elle est la plus ancienne communauté qui ait jamais existé au Canada. Elle a construit les chemins de fer, elle a fait toutes sortes de choses ici, elle a bâti le pays carrément. Est-ce qu'il n'y a jamais quelqu'un parlant chinois discutant à la télévision de racisme, ça ne les intéresse pas, pourquoi ça ne les intéresse pas ? Parce qu'ils ne sont pas intégrés dans la société. Ils trouvent ça tout à fait normal que les Québécois soient racistes. Le Chinois, il vit dans son coin à lui, chez lui, il ne s'intègre pas. Il n'a pas à discuter avec un Québécois ou à se marier avec un Québécois, rien de tout ça. Il n'y a jamais d'affrontement entre ces deux sociétés. [...] J'ai vu des députés noirs à la télé ou des députés italiens, grecs ou n'importe quoi, il n'y a jamais eu de député chinois. Les Noirs ou les musulmans tentent de s'intégrer, ils veulent vraiment partager avec les Québécois, mais à ce moment-là il y a des frictions et c'est ça qui fait qu'on parle tellement de nous ; les Chinois, on n'entend jamais parler d'eux.

LA CITOYENNETÉ, UN STATUT SANS EFFICACITÉ

Ces immigrants apprécient les droits que leur accorde, en principe, leur qualité de citoyens canadiens que trois sur quatre détiennent, soit les libertés fondamentales, les droits sociaux et le droit de vote qu'ils exercent. Ils désirent « se tenir au courant pour voir comment les choses évoluent » sur les scènes politiques canadienne et québécoise et « dire leur mot », mais aucun d'entre eux n'a participé ou ne participe à une association, canadienne ou québécoise, à vocation politique, caritative ou sociale, et un seul a été membre du comité de parents de l'école de son fils.

Parlant des libertés, les émigrés vietnamiens y voient le fondement « d'un pays libre » où « on doit avoir la liberté de choisir, d'agir librement » (homme), et « ce n'est pas bon qu'il y ait trop de contraintes sur la vie privée des gens, comme au Viêt-nam » (femme). Les émigrés haïtiens y voient un acquis certain tant que « l'ordre social » ou « l'intérêt public » ne sont pas mis en cause ; ils font allusion à des comportements qu'ils réprouvent, tels que le port du foulard islamique et la polygamie. Les uns et les autres défendent aussi toute législation qui affirme l'égalité des femmes et des hommes en matière d'emploi et qui protège les premières de toute violence conjugale.

De même, ils n'ont que des éloges pour les programmes de protection sociale canadiens et québécois, l'homme venu du Viêt-nam qualifiant l'assurance maladie de « mesure très humaine faisant la gloire du Québec » et « l'assurance chômage et l'aide sociale, de bonnes choses ».

La citoyenneté canadienne est aussi grandement appréciée par les trois immigrants qui la détiennent, parce qu'elle signifie liberté et facilité

de circulation dans le monde : « Avec le passeport canadien, nous pouvons aller partout » dit l'homme venu du Viêt-nam où il était habitué à un contrôle strict de ses déplacements.

Mais la qualité de citoyen demeure formelle pour ces personnes, car elles vivent dans une société, canadienne ou québécoise, qui refuse de les inclure en raison de leur différence raciale. Ainsi, l'émigré vietnamien déclare : « Nous les Vietnamiens habitons en terre canadienne » et il ne se dit pas Canadien. La citoyenneté dès lors perd son efficacité ; elle n'est plus assurance de liberté, de droits, de tolérance et le signe d'une participation ou d'une appartenance à l'État ou à la société mais un titre de séjour. « Premièrement je vis ici, parce qu'on m'a donné la citoyenneté canadienne » dit l'émigrée haïtienne, alors que son compatriote n'est nullement convaincu d'être plus libre et de détenir plus de droits s'il devenait citoyen canadien. Pour lui, ni l'État québécois ni l'État canadien, ce dernier étant perçu comme abstrait, inconnu, ne constituent une protection contre le racisme et le déni d'appartenance. Aussi n'a-t-il pas encore fait de demande de naturalisation et ne la fera-t-il qu'en vue de s'assurer un droit de retour au Canada, s'il se voit contraint, comme il le prévoit, de quitter ce pays faute d'y trouver un emploi satisfaisant.

Vu l'exclusion sociale ou symbolique dont ces personnes se disent victimes en raison de leur phénotype, on peut s'attendre à les voir adhérer à tout programme étatique facilitant l'acceptation des immigrés et, éventuellement, à tout programme en faveur du respect de la pluralité culturelle des sociétés canadienne et québécoise. Elles définissent effectivement cette pluralité comme « un héritage » ou un fait d'évidence à préserver, car « ici, il y a beaucoup de communautés culturelles différentes », explique l'émigrée vietnamienne. Elles se disent très favorables à une meilleure connaissance par les fonctionnaires de la différenciation culturelle de la population, d'autant plus que, selon l'émigré vietnamien, « les fonctionnaires ont parfois tendance au racisme ». Elles considèrent également justifiée toute mesure aidant les immigrés « à s'intégrer », telle que l'appui au recrutement de membres des « minorités visibles » dans les fonctions publiques, le soutien aux enfants d'immigrés ayant des difficultés scolaires et l'aide linguistique aux personnes allophones recourant à des services publics.

Trois s'entendent aussi sur la question d'un soutien financier étatique à la vie des organisations ethniques et à l'apprentissage des langues d'origine dans les écoles (PELO). L'une est membre d'une organisation caritative qui envoie du matériel scolaire et d'autres objets usuels en Haïti, et les deux émigrés vietnamiens de confession bouddhiste fréquentent une pagode établie à Montréal et veulent maintenir nombre de valeurs, d'usages et de comportements qu'ils considèrent

leur être propres. Ils mentionnent notamment les relations familiales, des relations « dégradées » selon eux au Québec : « Ici, les parents âgés ne vivent pas près de leurs enfants, ou bien ils vivent seuls, ou bien ils vivent dans des centres d'accueil. Les enfants n'obéissent pas, il n'y a pas de vertu filiale des enfants envers les parents » (homme).

L'émigré haïtien a, par contre, un point de vue particulier. À ses yeux, tout programme de l'État prônant l'acceptation des immigrés et des différences culturelles n'est qu'un leurre, sinon un discours et une pratique d'assimilation :

Le terme intégration, c'est tellement mal fait de la part du gouvernement. On dirait qu'il voulait les rendre semblables aux autres ; du moins les immigrants c'est comme ça qu'ils perçoivent ça. Le gouvernement dit tolérance, c'est tellement ridicule que tout le monde continue à habiter son propre quartier. Les Grecs, ils ont leur petit coin, puis les Noirs ils ont un petit coin dans Montréal-Nord ; ils sont tolérés, mais ils ne sont pas acceptés. Puis après il vient avec une politique d'intégration, intégration ça veut dire quoi ? Ça veut dire devenir semblable à un autre ? Les gens ont l'impression que le gouvernement veut les attirer comme l'ancienne politique française mais c'est une erreur que les Français ont faite pendant toute leur période coloniale, que ce soit en Algérie ou en Haïti, n'importe où. Ils disaient vous êtes Français et même en Martinique, c'est la même chose qu'ils continuent à répéter, vous êtes Français, vous allez avoir une culture française et ils apportent leur petit livre de français sorti de la France, comme parler du petit Chaperon rouge au milieu du désert. C'est tellement ridicule et le gouvernement québécois est en train de faire exactement la même bêtise, il ne devrait pas parler d'intégration, et plus parler de partage.

UN LIEU DE RÉSIDENCE

En dépit de leur exclusion raciale et de leur sens d'une étrangeté totale à la société dans laquelle ils vivent, il est possible pour ces individus de se sentir à l'aise au Québec en vivant selon des valeurs et des usages locaux qu'ils disent être devenus les leurs : « Je me sens plus Québécois que Canadien car je vis ici, je ne connais pas le Canada », dit l'émigré haïtien qui se définit comme « un immigrant, entre Québécois et Haïtien, ça fait un immigrant ». En fait, cet émigré évoque un travail de recomposition culturelle sur le plan personnel. Être un Haïtien vivant au Québec signifie, pour lui, « tirer le maximum de ce que j'ai appris ici et prendre le maximum de ce que j'ai appris en Haïti et, là, faire le point au milieu ».

Quant aux autres, ils constatent : « Dix ans dans ce pays. C'est déjà une habitude. Je commence à connaître la langue, un peu. Je connais le chemin, les lieux, etc. J'aime bien vivre ici [...]. Les enfants grandissent

bien au Québec » (Vietnamienne) ; « Plus nous demeurons au Québec, plus nous nous sentons adaptés. Nous sentons comme quelque chose qui nous retient ici. Quand vous allez en vacances dans une autre province, quand vous rentrez à Montréal, vous sentez quelque chose de proche, qui vous appartient. Notre peuple vietnamien est comme ça, très sentimental » (Vietnamien).

Néanmoins, ce Québec de l'habitude, seul lieu connu au Canada, constitue une entité à l'égard de laquelle on demeure relativement indifférent, faute, semble-t-il, de pouvoir trouver des ouvertures et des manières de s'exprimer et de participer. L'usage du français ou le débat sur la protection de cette langue ne motivent aucune prise de position favorable. Pour les émigrés haïtiens, le français est conçu comme la langue véhiculaire de la province qu'il est nécessaire de parler et que les « Québécois » ont des raisons de protéger, mais l'homme signale que, si une protection du français est légitime dans tout milieu de travail, elle ne l'est nullement dans d'autres secteurs, car cela n'entraîne « aucun gain culturel pour les Québécois ». Il se résout, néanmoins, à accepter la loi 101, car toute élimination de certaines de ses clauses « frustrerait les Québécois ».

Les émigrés vietnamiens voient dans le français une langue peu utile qu'on devrait avoir la liberté de ne pas parler : « La loi 101, ce n'est pas nécessaire, car dans un pays libre on doit laisser aux gens le choix de parler la langue qu'ils veulent. Savoir le français est une bonne chose pour les immigrants, mais savoir l'anglais c'est encore mieux, car dans la rue on nous prend souvent pour des étrangers et alors on commence à nous parler en anglais » (homme bilingue).

Pour la femme allophone, le français est certes utile au Québec « mais ailleurs il n'est plus utilisé », aussi « puisqu'on a l'avantage de parler les deux langues dans ce pays », pourquoi ne pas en tirer profit en ouvrant les frontières aux « gens qui connaissent l'anglais ».

Tout débat sur la nature de la société québécoise, peuple politique, nation culturelle, société régionale particulière ou province comme les autres, demeure sans portée aux yeux de ces immigrants. La femme venue du Viêt-nam ne sait comment définir un « peuple », l'homme y voit des particularités de coutumes et de valeurs, mais ne saurait se prononcer sur l'existence d'un peuple québécois : « On doit considérer le mode de vie, disons le peuple québécois et le peuple vietnamien, on voit des différences. Les relations entre parents et enfants, entre époux et épouses, entre personnes âgées et jeunes ne sont pas pareilles. Mais nous n'avons pas vécu dans les autres provinces du Canada pour savoir exactement comment est le mode de vie. Nous pouvons dire seulement à voir dans la télévision que le mode de vie est pareil. Il y a sans doute une différence dans la langue. »

L'émigrée haïtienne pense qu'il existe un peuple québécois, soit des individus qui partagent un même territoire. L'homme venu de Haïti a une autre opinion. Le « peuple québécois » n'est pas un peuple, il n'a pas d'histoire, il n'a jamais eu d'emprise sur son histoire : « Les autres, surtout l'Église, ont fait l'histoire. Un peuple qui accepte tout ce qu'on lui dit, il ne l'a pas faite l'histoire lui, il ne fait que subir en fait. Où est-ce qu'elle est l'histoire dans tout ça ? » Il s'oppose à une sécession : « Moi je suis complètement contre l'indépendance. Se séparer, c'est s'isoler et s'appauvrir à cause de cela, c'est pas pour protéger la langue, ni la culture ; le Québec a toujours été dans le Canada et n'a jamais perdu sa culture. » Et cet homme estime qu'en cas de sécession les « Québécois » vont rendre les immigrants responsables de leurs problèmes, les transformer en boucs émissaires et « vouloir les mettre dehors ». La femme avoue la même crainte de voir des difficultés économiques et politiques survenir et sa situation empirer, car « les gens du pays auraient priorité ».

Quant aux deux émigrés vietnamiens, ils ne savent qu'augurer. La femme n'a pas encore pensé à la question. Être Canadienne, pour elle, « c'est accepter de vivre sous le régime canadien » et, si jamais le Québec devait se séparer, ce serait un « nouveau régime », qu'elle n'a pas encore « cherché à comprendre ».

Le Québec de ces personnes n'est pas, de prime abord, un peuple cheminant vers une souveraineté politique ou encore une société particulière et francophone. Il n'est pas plus une société dont ils partageraient nombre de mœurs, ni une ville, Montréal, qu'ils apprécieraient plus que toute autre au Canada ou en Amérique du Nord. Montréal certes « est une bonne place pour vivre », mais c'est avant tout un lieu auquel ils se sont accoutumés et où, pour l'heure, ils détiennent un emploi : « Aller vivre ailleurs, ce serait comme lorsque nous sommes arrivés ici, il faudrait tout recommencer » (Vietnamienne) ; « Montréal, c'est où je vis et je travaille » (Haïtienne).

Le Québec de ces personnes, est, en fait, un milieu de vie très étroit et composé essentiellement de personnes provenant de leur pays d'origine. Elles ne côtoient des personnes d'autre provenance que dans leurs milieux de travail où ceux venus de Haïti ont connu nombre de vexations racistes. Elles n'ont pas établi de relations de voisinage plaisantes par manque de temps, d'intérêt, d'affinités ou par sentiment d'étrangeté, et elles disent n'avoir que de très rares amis. Leur milieu de vie est familial. Elles sont liées au Québec par des attaches à un milieu familial, mais non à une ville, une société, une langue, une culture, un projet politique ou un réseau de sociabilité étendue.

L'ÉMIGRATION, UN ÉCHEC

Ces quatre personnes n'ont pas choisi le Canada ou le Québec comme pays d'immigration ; elles jouissaient, selon elles, de conditions de vie normales, voire plaisantes, dans leur pays d'origine, mais, encore une fois, des parents proches ou un fiancé demeuraient à Montréal depuis quelques années ou le reste de leur famille avait émigré ailleurs au Canada ou en Amérique du Nord. L'un d'eux est venu au Québec à la suite de la décision de sa mère de le voir reprendre des études, et l'aggravation des troubles politiques en Haïti, son pays de provenance, l'a ensuite induit à demeurer à Montréal. La femme, parlant de sa « vie normale » et à l'aise dans le même pays, a répondu à la demande de sa mère de la voir la rejoindre au Québec. Dans le cas des deux émigrés vietnamiens, le fiancé de la femme s'était établi dans la province et l'ensemble de sa famille vivait à Montréal, et l'homme se trouvait dans la même situation, sa conjointe nécessitant, de plus, des soins médicaux qu'elle ne pouvait obtenir au Viêt-nam. Ces quatre personnes ont été parrainées et elles ont émigré à Montréal pour des raisons essentiellement familiales. L'émigrée vietnamienne présente la situation : « Je n'attendais rien de l'émigration. Où que nous habitons, il faut travailler pour gagner sa vie. Ici, nous travaillons pour gagner notre vie, autrefois au Viêt-nam aussi. C'est uniquement à cause de lui [époux] que je suis venue. [...] Il faut suivre notre famille, c'est certain. »

Ces personnes n'avaient qu'une connaissance restreinte de leur nouveau milieu de vie, l'émigrée haïtienne la résumant au nom du Premier ministre du Canada et à l'existence de « dix provinces dans la Confédération ». Par leurs parents installés à Montréal, des émissions de radio étrangères ou des rumeurs dans les camps de réfugiés en Asie, elles avaient entendu parler d'un niveau de vie élevé au Canada ou encore de conditions de vie meilleures qu'aux États-Unis. Et, après dix ans de séjour, leur connaissance de l'histoire ou du système politique du Canada ou du Québec ne s'est guère précisée. À une question sur l'histoire du Québec, seul l'émigré haïtien a apporté une réponse, estimant « exagéré » le rapprochement qu'on fait parfois entre Haïti et le Québec malgré l'importance comparable de la religion catholique dans les deux pays. De même, il considère totalement injustifiée la comparaison entre les Canadiens français et les Noirs d'Amérique du Nord que véhicule l'expression « Nègres blancs d'Amérique » pour désigner les premiers.

Ces immigrants espéraient, en venant au Québec, retisser leurs liens familiaux, reconstruire leur existence sur cette base et assurer l'avenir matériel de leurs enfants. Et le premier avantage qu'ils disent trouver à vivre à Montréal est précisément la présence de leur famille étendue. Sinon, en sus de la stigmatisation raciale, ils se sont heurtés à nombre

d'obstacles lors de leur entrée sur le marché du travail. Les deux hommes détenaient à leur arrivée des diplômes, l'un collégial, l'autre universitaire de second cycle, qui ne furent pas reconnus. Faute de moyens financiers et d'un possible soutien familial, l'émigré vietnamien a dû se résigner à travailler comme ouvrier de manufacture et changer huit fois d'emploi en dix ans, alors que l'émigré haïtien, qui a repris des études universitaires, se déclare peu satisfait de son avancement professionnel et prêt à émigrer à nouveau afin de trouver un meilleur emploi.

Les deux femmes n'avaient pas terminé leur secondaire. L'une est employée d'une manufacture depuis son arrivée et se trouve en chômage technique. L'autre a obtenu un diplôme secondaire tout en travaillant en manufacture et a suivi de multiples cours de formation en sciences administratives et en soins infirmiers ; elle occupe un emploi à statut précaire dont elle est particulièrement insatisfaite, mais non au point d'envisager son départ du Québec, car « aux États-Unis et en Europe, c'est pareil ».

Les uns et les autres décrivent leur avenir en des termes pessimistes : « Si tu as un diplôme d'un pays étranger, c'est comme rien. À moins, que si t'as de l'argent, tu peux partir de tes propres ailes, avoir une petite affaire privée. Mais, autrement, ça ne marche pas. Pour maintenant, Québec, c'est un peu difficile. J'ai un endroit pour travailler, il y en a d'autres qui n'en ont pas, ça fait que je trouve ça important à ce moment-là » (Haïtienne) ; « J'ai pas de souhaits pour l'avenir ! Je travaille pour nourrir les enfants. J'espère avoir toujours du travail » (Vietnamienne) ; « Au point de vue travail ici au Québec, on ne peut pas dire que c'est stable. La mise à pied est très fréquente. La période de temps où on a du travail, on remercie Dieu, mais on n'est jamais tranquille, rassuré » (Vietnamien).

Pour ces personnes, des difficultés d'insertion occupationnelle demeurent présentes après dix ans de séjour au Québec et contribuent à un fort sentiment d'insécurité et d'insatisfaction, alors qu'un sens d'inclusion au sein des sociétés canadienne et québécoise est totalement compromis par le stigmate racial. De surcroît, à la différence de nombre d'autres immigrants, la qualité de citoyen canadien, bien qu'elle soit fortement valorisée, n'a aucune efficacité contre l'exclusion subie et n'est, en définitive, qu'un titre de séjour et un titre de voyage utile aux déplacements à l'étranger. Le Québec, quant à lui, représente le seul endroit connu au Canada, mais la résidence dans cette région du Canada ne suffit pas pour s'identifier comme membre de l'une ou l'autre de ces entités. Le Québec demeure un pays où l'on a émigré pour rejoindre un parent ou un conjoint et non réellement de son propre chef, et où l'on tente de subvenir à ses besoins et à ceux des enfants. Dans ces conditions,

tout sens d'appartenance citoyenne ou nationale s'avère inexistant et le débat sur la nature et la vocation des États fédéral ou québécois n'est qu'un aspect fort abstrait et de peu d'intérêt de la vie politique au Canada.